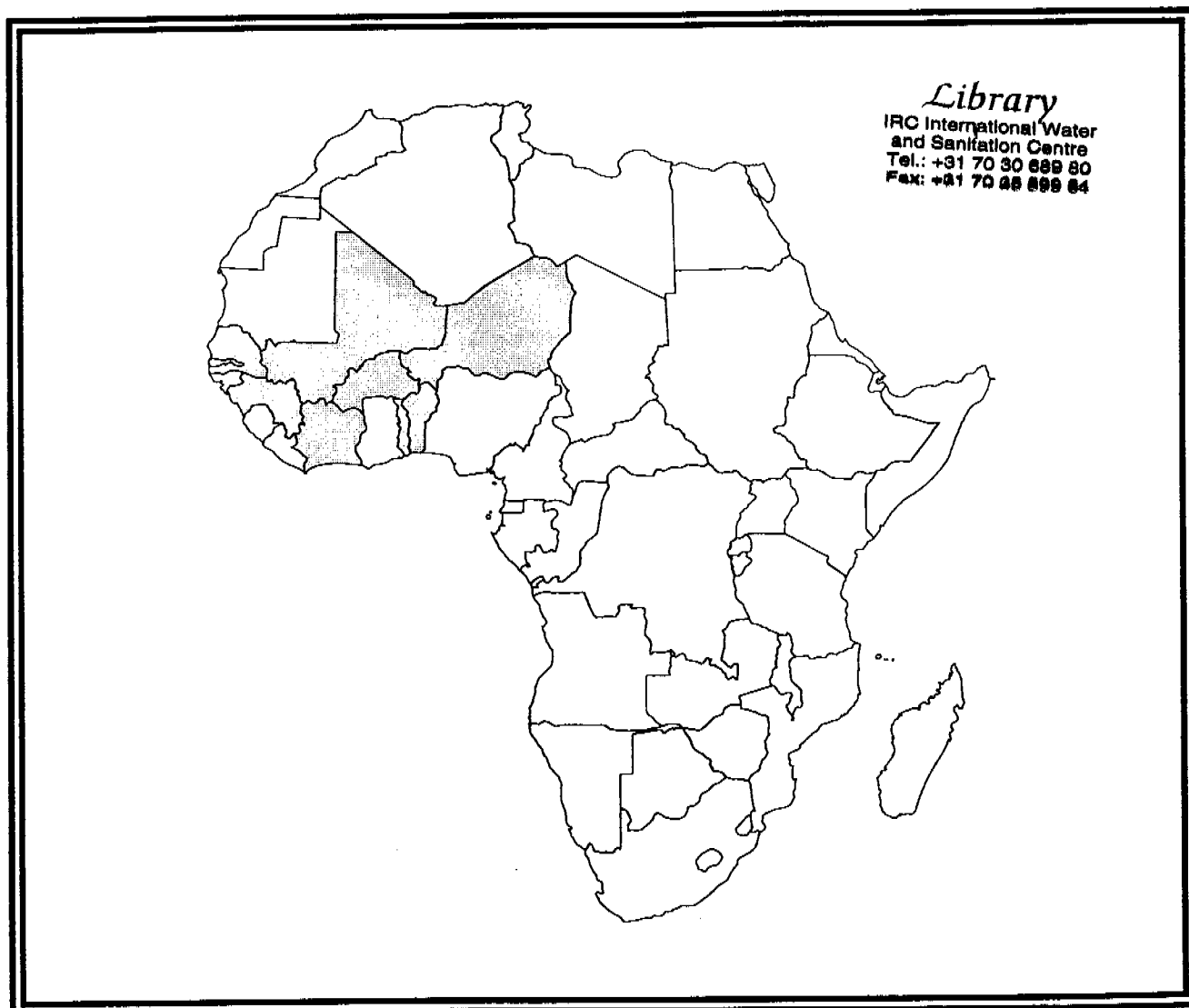


Consultation en faveur de l'action intersectorielle sur l'école, la santé et l'environnement

Abidjan, 22 et 23 février 1995



Programme d'alimentation en
eau et d'assainissement
PNUD - Banque mondiale



Organisation mondiale de la
Santé



Fonds des Nations Unies
pour l'Enfance

Consultation en faveur de l'action intersectorielle sur l'école, la santé et l'environnement

Table des matières

INTRODUCTION	4
PRINCIPALES CONCLUSIONS	5
Relecture des plans d'action	5
Thèmes abordés par tous les pays et points de discussion	5
Les points importants pour développer une nouvelle approche	6
Schéma des mécanismes de convergence entre les différents acteurs	7
La convergence	7
Convergences, identification des besoins et adéquation entre l'offre et la demande	8
Technologie, recherche et développement	9
Mécanismes de formation	9
Les personnes à former	9
L'élaboration des programmes de formation	10
Les indicateurs de suivi	11
RECOMMANDATIONS	13
Recommandations des Participants	13
Déclaration conjointe des institutions organisatrices	14
ANNEXES	
Annexe A: Liste des participants	
Annexe B: Programme de la rencontre	
Annexe C: Analyse des huit Plans d'Action selon la grille de lecture	
Annexe D: Liste non exhaustive des différentes catégories d'acteurs	
Annexe E: Evaluation du séminaire	

ABRÉVIATIONS

APE	Association des parents d'élèves
BAD	Banque africaine de développement
CREPA	Centre régional pour l'eau potable et l'assainissement à faible coût
EIER	Ecole inter-états d'ingénieurs pour l'équipement rural
GRE-AO	Groupe régional pour l'eau et l'assainissement - Afrique de l'Ouest
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	Organisation non-gouvernementale
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance

FACILITATEURS

Marilyn Douala-Bell Schaub
Eustache Ouayoro

LIBRARY IRC
PO Box 93190, 2509 AD THE HAGUE
Tel.: +31 70 30 689 80
Fax: +31 70 35 899 64
BARCODE: 14340
LO: 203.2 95C0

Introduction

Du 22 au 23 février 1995, à l'initiative de l'OMS, de l'UNICEF et du Groupe Régional de l'Eau et de l'Assainissement, les représentants de huit pays d'Afrique francophone¹ se sont réunis, à Abidjan, avec dix organismes de financement bilatéraux et multi-latéraux et quelques ONG (voir liste en annexe A), pour prendre part à une "Consultation en faveur de l'action intersectorielle sur l'Ecole, la Santé et l'Environnement".

Cet atelier faisait suite à la rencontre "Education sanitaire et Hygiène du milieu dans les Ecoles de l'Afrique de l'Ouest francophone" qui s'est déroulée à Ouagadougou du 19 au 21 Avril 1994, avec les représentants des mêmes pays et quelques observateurs.

Durant cet atelier, les participants ont retenu quatre axes prioritaires d'action :

- ⇒ l'engagement politique et la mise en oeuvre d'une stratégie appropriée.
- ⇒ l'harmonie culturelle entre l'école et la maison
- ⇒ une meilleure éducation sanitaire
- ⇒ la mobilisation des institutions et des financements²

A la fin de la rencontre de Ouagadougou, chaque pays a élaboré un "Plan d'Action pour l'amélioration de l'hygiène du milieu et de l'éducation sanitaire dans les écoles pour la santé des enfants et des communautés". Ces Plans d'Action ont été présentés au cours du présent séminaire. Si, dans l'ensemble, les Plans ont respecté les grandes lignes des recommandations de Ouagadougou, le constat général, effectué par les participants, a été de souligner le classicisme de l'approche préconisée, à savoir une démarche volontaire des gouvernements, basée essentiellement sur un apport financier extérieur.

¹ Mali, Sénégal, Burkina Faso, Niger, Guinée, Bénin, Togo, Côte d'Ivoire.

² *Education sanitaire et hygiène du milieu dans les écoles de l'Afrique de l'Ouest francophone, rapport d'un atelier régional sur les problèmes et les possibilités d'amélioration, EIER, Ouagadougou 19-21 avril 1994.*

Lorsque l'on compare les volumes financiers qui ont été investis, en Afrique subsaharienne, dans les domaines de la santé, de l'hygiène et de l'assainissement, durant ces vingt dernières années, et l'ampleur actuelle des besoins on ne peut qu'aboutir à cette conclusion : l'approche basée sur l'offre de services émanant principalement des seules structures étatiques sur financement extérieur, a prouvé ses limites quant à apporter des réponses durables et susceptibles de se démultiplier de façon endogène pour répondre aux besoins exponentiels liés à la croissance démographique.

Cette approche doit donc être révisée, afin de permettre une progression simultanée et significative du taux de couverture en équipements sanitaires, l'entretien efficace, régulier et à moindre coût des équipements construits. Les actions engagées à l'avenir devront permettre une appropriation par les usagers, devenus initiateurs des programmes, des infrastructures réalisées. La prise en compte de la demande des communautés de base et leur association étroite à toutes les étapes du processus de planification devrait avoir pour conséquences de développer de nouvelles attitudes et de nouveaux comportements en matière d'environnement sanitaire, pour aboutir à la finalité d'une meilleure santé pour tous compatible avec les capacités financières des Etats.

L'atelier d'Abidjan a proposé : d'une part de renforcer une dimension importante du développement concernant la mise en commun des efforts des communautés de base, des responsables des administrations concernées et des initiateurs ou entrepreneurs privés ainsi que de tout autre partenaire et, d'autre part, d'opérationnaliser cette collaboration.

L'objectif global de l'atelier a donc été d'identifier les mécanismes pouvant aider à la convergence entre les différents acteurs ainsi que les indicateurs de succès et de suivi pour une approche durable de la santé et de l'environnement en milieu scolaire.

En d'autres termes, aucune initiative ne pourra avoir un réel effet si les différents ac-

teurs au niveau local, national, international, des différents secteurs privé, public, bilatéral et multilatéral ne partagent pas les responsabilités dans l'élaboration, la mise en oeuvre et la gestion des programmes.

Ce rapport présente les résultats du rendez-vous d'Abidjan 1995, qui, de l'avis de tous, a jeté les bases d'une redéfinition des straté-

gies d'actions à mettre en oeuvre qui s'appuieraient sur la demande et les ressources du pays (du niveau local jusqu'au niveau national) avant de solliciter des appuis externes afin de développer une approche intégrée de l'Ecole, la Santé et l'Environnement et pour un développement durable.

Principales conclusions

En avril 1994, un atelier a eu lieu à Ouagadougou au Burkina Faso, afin d'évaluer l'état actuel du milieu scolaire dans huit pays de l'Afrique de l'Ouest francophone. L'atelier avait encouragé les participants des différents pays présents à cette conférence, à élaborer des Plans d'Action nationaux en vue d'améliorer l'environnement scolaire et l'éducation sanitaire. C'est sur la base de ces Plans d'Action que les échanges du présent séminaire ont pu avoir lieu. Chaque pays participant a procédé à une analyse de son Plan d'Action national, élaboré entre avril et décembre 1994. Le séminaire a proposé une relecture des Plans à partir d'une grille (cf. annexe C), ce qui a permis d'identifier les points de discussion, de s'accorder sur des points de convergence entre les différents partenaires afin de définir une stratégie pour l'action et retravailler les Plans d'Action.

Relecture des plans d'action

Thèmes abordés par tous les pays et points de discussion

Tous les pays proposent comme axes prioritaires les volets formation (élaboration de programmes de formation en éducation sanitaire pour les enseignants et les élèves, d'outils pédagogiques...) et la construction ou la réhabilitation des ouvrages sanitaires, ainsi que des activités de suivi et d'évaluation. Les idées qui sous-tendent ces actions ne sont pas mises en évidence et n'expliquent pas, le plus souvent, comment mettre en oeuvre ces actions. Les propositions des interventions à conduire en milieu scolaire dans les secteurs de la santé et de l'éducation sont ainsi présentées de façon très "conventionnelle":

- le thème de la formation est surtout abor-

dée de façon verticale (formation définie par "le haut"), sous l'angle du renouvellement des programmes de formation par les services techniques centraux. Les cibles à former restent les élèves et les enseignants.

Comment former ? Qui former ? Avec qui former ? Former sur quoi ?

- ⇔ Quels mécanismes mettre en oeuvre pour une formation moins centralisée?
- ⇔ Comment collaborer avec les autres partenaires intervenant dans l'environnement scolaire ou en milieu scolaire (agents de santé et d'hygiène, animateurs villageois, enfants déscolarisés...)?
- ⇔ Quels peuvent être les programmes de formation à initier?
- ⇔ Quels sont les supports pédagogiques existants ou à créer?

- en matière d'équipement, les Plans d'Action privilégient l'offre de services. La possibilité des adaptations technologiques pour permettre une appropriation plus facile des équipements construits par les populations (gamme de technologies et choix des matériaux) n'est que rarement mentionnée. Les critères économiques et financiers, en particulier des propositions permettant de mobiliser les ressources locales pour la construction, ne sont pas clairement exposés; de même, les mécanismes à mettre en oeuvre pour la gestion et l'entretien des équipements n'apparaissent pas clairement. Ces actions de construction pourraient être présentées dans une perspective de recherche-développement. La question de la construction d'équipements devrait sous-entendre la notion d'adéquation de l'offre aux besoins des communautés concernées.

Comment rapprocher l'offre de la demande ?

- ⇔ Comment construire?
- ⇔ Comment mobiliser les ressources locales?
- ⇔ Quelles technologies utiliser?
- ⇔ Comment entretenir de façon durable les équipements construits?

Les actions de suivi et d'évaluation sont présentées sous la forme de tournées de suivi et de supervision (on pourrait parler de tournées d'inspection), sans qu'il y ait de propositions de synergies avec d'autres types de partenaires localement implantés. Il s'agit surtout du suivi des personnes formées, de l'implantation et de l'utilisation d'ouvrages et d'activités pour l'environnement (plantation d'arbres, maraîchages...). Les coûts de tels suivis restent très élevés.

Quels sont les indicateurs à utiliser ?

- ⇔ indicateurs de suivi
- ⇔ indicateurs de résultats
- ⇔ indicateurs d'appropriation par les communautés concernées

Les points importants pour développer une nouvelle approche

Les principaux points pour le développement d'une approche novatrice et sur lesquels les Plans d'Actions n'apportent pas de réponses ont été identifiés:

- ⇒ l'adéquation spatiale et temporelle des Plans d'Action;
- ⇒ la question du partenariat avec les communautés dès la phase d'identification de la demande jusqu'à la gestion des ouvrages et des activités qui participent à créer une harmonie entre l'école et le foyer;
- ⇒ la question de la convergence (ou interconnexion) entre les différents acteurs de cette approche multisectorielle a soulevé beaucoup de discussions.

Ces trois questions font référence à un mode de planification stratégique.

Les Plans d'Action ont été établis pour une durée de deux ans. L'échelle d'implantation est très étendue dans la plupart des pays. Ces propositions ont renvoyé les participants à une réflexion sur les stratégies à mettre en

oeuvre de façon séquentielle, c'est à dire s'inscrivant dans une perspective de long terme et définissant des actions à court terme. Finalement les participants ont jugé les Plans d'Action peu réalistes (coûts exorbitants, résultats attendus très ambitieux à court terme) dans presque tous les pays.

Bien que la "participation" soit inscrite en toute lettre dans les Plans d'Action de six pays sur les huit présents, la méthodologie de mobilisation et de mise en oeuvre de cette participation communautaire n'est abordée par aucun pays. Telle que définie dans les différents Plans, cette notion n'est finalement rien d'autre qu'une contribution des communautés, en argent ou en temps de travail, pour des projets définis en dehors d'elles. Les participants ont convenu que cette notion de "participation" restait floue dans les Plans d'Action. La méthodologie préconisée pour l'analyse de situation reste la mise en oeuvre d'études "descendantes". Il est clairement ressorti des discussions que l'ensemble des participants réunis avaient des difficultés à concevoir une nouvelle planification basée sur la demande des communautés.

Le processus de planification pour une telle démarche est le suivant :

1. Procéder à l'identification conjointe, avec les communautés, de leurs besoins et de leurs priorités en matière d'équipements sanitaires;
2. Accompagner la détermination de la demande réelle, c'est à dire celle pour laquelle la communauté est effectivement prête à s'engager;
3. Créer les conditions propices au rapprochement de l'offre à la demande.

Six pays ont abordé la question de la coordination entre les acteurs, grâce à la constitution d'un Comité National de Coordination. Le groupe des participants est arrivé à la conclusion que le mécanisme de coordination devait être novateur, compte tenu des lourdeurs et des limites des Comités Nationaux existants. Dans les Plans d'Action, seul le Sénégal a considéré un mécanisme de coordination au niveau régional et local.

Schéma des mécanismes de convergence entre les différents acteurs

La convergence

Cette partie du rapport propose une logique de fonctionnement afin d'améliorer de façon durable la situation de l'environnement sanitaire en milieu scolaire. Ces propositions sont indicatives. Le cheminement, tel qu'il est ressorti au cours de la rencontre, est le suivant:

La convergence dont il a été question tout au long du séminaire, était la fusion de secteurs actuellement éclatés : la santé - l'éducation en milieu scolaire - l'extra-scolaire et l'environnement. La convergence fait aussi référence à une approche multisectorielle plus globale, moins mécanique et moins techniciste du développement sanitaire et d'une meilleure santé pour tous en l'an 2000.

La durabilité des actions de développement sanitaire en milieu scolaire ne peut se construire que grâce à des mécanismes de rencontre et de mise en relation entre différents types d'acteurs (cf. liste indicative des acteurs en annexe D) appartenant à des échelles d'intervention différentes. Le présent séminaire est un premier pas dans cette direction car il a réuni les partenaires de différentes structures de huit pays de la sous région, concernés par l'hygiène et l'environnement en milieu scolaire.

En suivant un degré croissant d'engagement, ces mécanismes de rencontre et de mise en relation entre différents partenaires peuvent être envisagés de façon ponctuelle, périodique ou permanente:

- **la consultation/concertation** : c'est la rencontre de différentes structures et de personnes pour un recueil et/ou une diffusion d'informations. Les moments de consultation peuvent être aménagés de façon formelle (type séminaire), ou informelle (contacts individualisés par exemple). Le mécanisme de consultation / concertation ne nécessite pas des moyens très élevés et peut rapidement se faire (i) entre collègues des ministères concernés, (ii) avec les représentants de structures de base (Association de Parents d'Elèves

(APE) si elles existent, associations de ressortissants...), (iii) auprès de représentants de structures intermédiaires (ONG, corps enseignant...), et (iv) auprès de représentants d'organismes de financement impliqués dans les secteurs concernés.

L'utilité de ces consultations est de mieux positionner le problème en fonction des contraintes et des objectifs de chaque acteur-interlocuteur (autrement dit d'identifier les marges de manoeuvres possibles), d'étudier les moyens possibles de partenariat et de coordination et enfin de permettre de débiter une action de sensibilisation.

- **la coordination** : peut se réaliser à un niveau local, régional et national, de façon permanente. Son rôle est d'organiser la cohérence des interventions dans le domaine de la santé, de l'éducation et de l'environnement.

A l'échelle locale, un comité de coordination (composé de représentants des enseignants, des APE, des agents de santé, des artisans, des notables, de l'administration locale...) peut être créé, après une série de consultations. Il doit être représentatif des différentes formes d'organisation. L'intérêt d'une telle structure est son échelle "humaine" d'intervention et la rapidité de mobilisation de ses membres. Une personne responsabilisée doit être l'élément moteur de la constitution et de l'animation d'un tel comité. Cette personne devrait être formée dans les domaines de la santé et de l'environnement et dans le domaine de l'animation et la communication pour réaliser ce travail. Elle pourrait être mise à disposition (ou avoir été formée) grâce à un comité régional de pilotage (composé des représentants des délégations régionales des ministères concernés, des représentants des collectivités locales, des représentants de la société civile, telles que organisations de jeunes, fédérations paysannes, des opérateurs de développement, des représentants des APE etc.... Les fonctions de ce comité sont à définir.

A l'échelle nationale, un comité national de pilotage (composé des représentants

des ministères concernés, des représentants des Parents d'Elèves, des ONG impliquées dans le secteur de l'éducation... Le rôle de ce comité serait de préparer la stratégie participative à l'échelle nationale en mettant en place la(les) zone(s) pilote(s) d'action, d'aider à la coordination des financements mis en place par les différents bailleurs de fonds (ainsi que les fonds qui existent déjà et qui seront à réallouer pour les Plans d'Action), d'initier la mise en place du Comité Régional, de capitaliser la documentation et les outils.

- **le partenariat** : les mécanismes de partenariat sont ceux qui, sur une base contractuelle, définissent les conditions de collaboration et de répartition des responsabilités entre les différents acteurs.

Toute la démarche du processus de décentralisation de la décision, (de la gestion partagée), est contenue dans cette notion de "partenariat" qui de loin dépasse la notion de "participation". Le partenariat existe à toutes les étapes de planification (élaboration, mise en oeuvre et suivi des Plans d'Action, et signifie aussi une communication à toutes les étapes de planification entre les communautés, les décideurs et les techniciens, les acteurs provenant du privé (artisans, ONG...) et l'équipe de projet.

Convergences, identification des besoins³ et adéquation entre l'offre et la demande

De nombreux débats ont eu lieu sur le thème de l'identification des besoins et sur le niveau d'implication des communautés:

- L'implication des communautés est faible lorsque "le projet conduit l'enquête et utilise les résultats à des fins de planification. Les membres de la communauté agissent en tant que simples fournisseurs d'informations."
- L'implication de la communauté est moyenne lorsque "les membres de la communauté sont activement impliqués

dans la récolte des données et la formulation du plan d'action"

- L'implication de la communauté est forte lorsque le projet fait faire par la communauté l'étude du milieu et l'associe étroitement dans la formulation du Plan d'Action local élaboré sur la base des résultats de l'étude du milieu.

"Le degré le plus élevé de participation consiste en une sorte "d'auto-étude" de la communauté, où le projet prodigue des conseils seulement sur requête de la communauté même. (...) Plus l'étude est destinée à l'élaboration et à la mise en oeuvre des activités pratiques d'éducation à l'hygiène, plus il est important de mener celles-ci dans le cadre d'un étroit partenariat avec les groupes et les agents communautaires. L'expérience semble indiquer qu'il existe une relation étroite entre le degré d'implication des groupes communautaires dans l'identification des priorités d'action et l'adoption réelle de nouvelles pratiques et de nouveaux comportements. Une étude qui laisse suffisamment de place à une participation active des groupes communautaires et aux agents de santé locaux (y compris les assistants bénévoles) peut être considérée comme une activité éducative en soi".

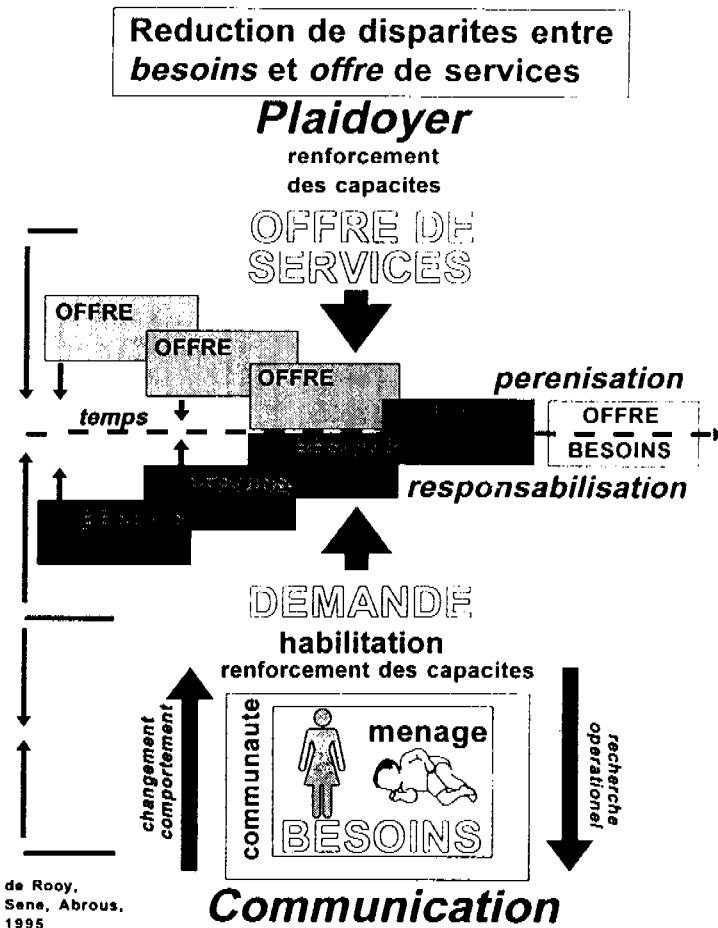
La communauté sera d'autant plus engagée dans la construction et la gestion d'un ouvrage qu'elle aura la possibilité de choisir l'ouvrage en fonction de son comportement, de son système de valeurs et de son budget. La recherche-développement devrait donc se faire par des équipes pluridisciplinaires: ingénieurs, bureaux d'études, sociologues et représentants de la communauté. Cette recherche peut être financée sur le budget de l'Etat. Il existe quelques ONG spécialisées dans la recherche sur les technologies appropriées et avec lesquelles une collaboration est souhaitable.

Pour la formulation du Plan d'Action, plusieurs acteurs peuvent intervenir de façon convergente. Par exemple, une ONG d'implantation locale peut assurer la composante pédagogique d'identification du besoin et de détermination de la demande. Un ser-

³ Les citations dans ce paragraphe sont tirées de "l'Union fait la santé ! Intégrer l'éducation à l'hygiène aux programmes d'eau et d'assainissement", IRC, 1994

vice technique peut vulgariser les différents types d'équipements, pour aider la communauté à prendre sa décision en connaissance de cause.

l'utilisation des matériaux locaux. La récupération et le recyclage des excréta et la protection des ressources en eau doit aussi être prise en compte.



Les comportements des populations représentent la manifestation des connaissances et des pratiques forgées au cours du temps. Une meilleure connaissance des déterminants de ces comportements devrait aider à valoriser les capacités des populations à se prendre en charge/aboutir à développer des approches plus efficaces en matière d'hygiène et de santé en milieu scolaire.

Mécanismes de formation

Le schéma général de la formation est le suivant :

- Formation de formateurs sur les aspects école, santé et environnement
- Mise en oeuvre dans des lieux expérimentaux
- Suivi pour identifier les éléments de blocage ou de succès

Ce schéma renvoie à :

- ⇒ la détermination des personnes à former;
- ⇒ l'élaboration des programmes de formation;

⇒ les modalités de suivi de réalisation.

Sur la question des modalités de suivi, les participants n'ont pas ouvert de pistes de réflexion.

Les personnes à former

Les enseignants - Par enseignants, nous entendons toute personne qui évolue dans le système scolaire : les enseignants (instituteurs, professeurs, directeurs d'établissements et autres responsables pédagogiques), mais également les extra-scolaires tels que les conseillers de la vie scolaire. Il s'agira aussi bien des enseignants en cours de formation, que des enseignants déjà dans le circuit scolaire.

Technologie, recherche et développement

Les options technologiques proposées pour la construction des ouvrages sont le plus souvent limitées; le choix n'est pas donné ni facile pour les communautés compte tenu de leur conception classique. Les coûts des ouvrages restent encore le plus souvent élevé, ce qui ne favorise pas leur diffusion. Un effort important est à faire pour élargir le menu technologique en assurant la promotion de technologies d'assainissement autonome comme les latrines à fosses ventilées et des réhabilitations de latrines traditionnelles ainsi que l'utilisation de matériaux locaux. Des recherches doivent être encore entreprises pour abaisser le coût des ouvrages et diversifier l'offre de technologies en privilégiant

Les animateurs locaux - Ce sont des personnes qui ont une responsabilité pédagogique auprès d'un groupe de personnes de la base. Par exemple, les agents de développement des services techniques (agents sanitaires et d'hygiène, agents de développement communautaire...), les animateurs villageois (leaders et/ou président d'associations de développement ...).

Ils suivront une formation de formateurs, avec des techniques et outils pédagogiques adaptés.

Autres personnes - Les participants ont insisté sur le fait que la formation ne doit pas exclure ceux qui n'évoluent pas dans le cadre scolaire, mais qui sont, d'une manière ou d'une autre, en relation directe avec l'environnement de l'école et donc appelés à jouer un rôle dans la perspective du développement durable. Il s'agit des responsables d'associations de parents d'élèves, des associations de jeunes, des artisans, des membres d'associations locales...

Pour cette dernière catégorie, la priorité sera donnée à l'information de manière à accroître leur intégration.

L'élaboration des programmes de formation

Les programmes de formation ne seront pas les mêmes selon les cibles concernées.

Les idées émises lors du séminaire sont les suivantes:

- Des équipes pédagogiques, à un niveau régional ou local, pourraient être constituées pour la définition des thèmes de formation. Les membres de ces équipes pédagogiques, réunis en atelier autour des thèmes abordés au séminaire de Ouagadougou, devraient élaborer des modules de formation pour les élèves, et pour les autres personnes à former. Les équipes pédagogiques seraient constituées d'enseignants mais également de représentants d'organismes de formation.
- Les propositions de modules qui feraient l'objet de programmes de formation des élèves et des autres personnes à la base, seraient centralisées au sein de la cellule nationale de coordination. Cette cellule aurait aussi la responsabilité de faire éla-

borer les programmes de formation des formateurs.

- Une réflexion devrait être entreprise sur les techniques et les outils pédagogiques à adapter pour les populations cibles qui n'appartiennent pas au corps enseignant. Beaucoup de techniques et d'outils pédagogiques existent déjà; par exemple, les ONG utilisent des techniques et des outils très diversifiés. Il serait utile de procéder à un recensement de l'existant.
- La formation ne devrait pas être limitée aux thèmes portant sur la santé, mais devrait intégrer un module sur « l'étude du milieu ». Les enseignants, surtout dans l'optique du suivi des changements, devraient pouvoir être initiés aux techniques participatives de l'étude du milieu.

La formation - Le séminaire a soulevé plusieurs champs de réflexion:

- Relations de collaboration entre les formateurs et les personnes à former :
 - * la formation de formateurs devrait être effectuée en collaboration ou en partenariat avec des organismes de formation;
 - * la formation des personnes à la base est réalisée par les formateurs.
- Recherche de convergence dans l'organisation des formations :
 - * le Comité régional de Pilotage peut organiser, à son niveau, les formations des enseignants, des agents de santé et d'hygiène et des agents de développement;
 - * ces formateurs, ainsi formés, ont la charge d'organiser la formation des groupes de personnes avec lesquels ils travaillent.
- Rencontres des partenaires dans les formations afin de renforcer les points de convergence
 - * les séminaires: ils peuvent être de formation classique (respectant le principe de cours), en réunissant des populations "homogènes". Ils peuvent aussi être de sensibilisation et inviter des ac-

teurs d'horizons différents à échanger leurs expériences;

- * les ateliers de création (ou ateliers pédagogiques) de modules, de matériels et d'outils pédagogiques.

Mécanismes de financement - Les ressources financières extérieures sont de plus en plus rares et ne peuvent pas faire face aux besoins tels qu'ils se présentent sous l'approche conventionnelle de l'offre de services.

Il est de plus en plus difficile d'obtenir des moyens financiers importants pour faire face à des besoins identifiés par l'échelon national. Une approche basée sur la demande des communautés est non seulement plus souhaitable car elle valorise les ressources locales et nationales mais elle permet aussi d'assurer une meilleure prise en charge par les usagers des équipements construits.

Les idées-forces émises lors du séminaire sont les suivantes:

- Réaliser des investissements en fonction des capacités locales. Les investissements seront basés en priorité sur la demande des populations. Ils seront progressifs dans le temps et adaptés à la demande. La demande exprimée par les populations devrait se traduire par l'utilisation de technologies adaptées et compatibles avec les capacités locales de financement; cela s'exprimera par la réduction des investissements, et des coûts de fonctionnement.
- Générer des sources de financement locales:
 - * La contribution des communautés (cotisations, investissement humain, apport de matériaux ...).
 - * Les activités génératrices de revenus au niveau de l'école (comme la création de jardins maraîchers, l'élevage de la volaille) constituent une possibilité encore insuffisamment ou pas du tout exploitée. Le développement de telles activités devraient améliorer de façon significative, les capacités de financement propres à l'école et à la communauté des parents d'élèves, pour assurer au moins le financement

de l'entretien des équipements d'eau et d'assainissement.

- * Les sources externes de financement pourraient être rationalisées: il est courant de constater la multiplicité de programmes et de projets évoluant dans le même champ et n'ayant pas de collaboration (sans convergence). Les sommes investies peuvent être très importantes et représentent un potentiel qui pourrait être mieux valorisé grâce à une meilleure utilisation des opportunités existantes. Par exemple, des programmes de construction d'installations d'assainissement pourraient se greffer sur des programmes de réhabilitation d'école en cours.

Les indicateurs de suivi

Un indicateur est une unité de mesure qui permet d'appréhender la réalité, de suivre l'évolution de cette réalité et de prendre, en fonction des informations qu'il fournit, les décisions qui s'imposent dans les meilleurs délais. Par exemple 37°2 est l'indicateur d'une température normale, à 40°, il faut agir vite !

La définition d'un indicateur dans le domaine du développement est délicate, parce qu'il doit faire ressortir les éléments constitutifs d'une réalité socio-économique. Dans le domaine précis de l'éducation à l'hygiène du milieu, des données qualitatives (sur le comportement par exemple) sont nécessaires. La réalité des pays de la sous région est très différente d'un pays à l'autre et l'on ne peut pas considérer un indicateur comme universel.

Aussi est-il recommandé de prendre en compte l'avis des utilisateurs pour déterminer les indicateurs. En effet, pour suivre le même milieu et les mêmes questions (sanitaires par exemple), une communauté de base ne sera pas sensible aux mêmes éléments qu'un planificateur, qu'un organisme d'appui ou qu'une agence de financement. Pour déterminer un indicateur, il faut donc être précis sur ce que l'on cherche à mesurer, et sur ce qu'il est pertinent de retenir, pour une lecture rapide et utile de l'activité.

Afin de réduire les coûts de collecte des données, et aussi les difficultés d'utilisation, les indicateurs de développement doivent être facilement identifiables et mesurables. Pour une activité donnée, plusieurs indicateurs sont souvent nécessaires, mais il est préférable d'avoir un nombre limité d'indicateurs.

Bien que l'amélioration de la santé soit l'objectif final de tout programme d'environnement et de santé dans le milieu scolaire, il n'est pas utile de rechercher un indicateur d'impact sur la santé car celui-ci est difficilement mesurable et sa recherche risque d'être très coûteuse (il est en effet souvent difficile de connaître le facteur ayant eu une incidence réelle sur la modification de la santé).

Trois types d'indicateurs sont à rechercher. Il s'agit des indicateurs d'impact, de mise en oeuvre de processus et de progrès. Il est évident que ces indicateurs ne pourront être utiles qu'à la condition qu'un état des lieux précis soit effectué afin de fournir une base d'observation simple.

L'observation peut porter sur le partenariat, sur la formation, sur le financement. Les participants à la consultation ont identifié un certain nombre d'indicateurs qui peuvent être utilisés sans que la liste présentée ici soit exhaustive:

- Indicateurs d'impact:

- * Nombre écoles avec des latrines propres et utilisées

- * Nombre de latrines construites dans le village depuis le lancement du programme d'assainissement
- * Nombre d'écoles ayant créés des activités maraîchères
- * Proportion d'écoles où le programme d'hygiène et d'EPS est appliqué.
- Indicateurs de mise en oeuvre de processus:
 - * Nombre d'associations de parents d'élèves ayant financé (en partie ou en totalité) la construction d'installation de points d'eau ou d'assainissement à l'école.
 - * Proportion parents d'élèves ayant participé à l'élaboration des programmes.
 - * Taux de mobilisation de la participation locale par rapport à la participation prévue.
 - * Capacité (taux) d'absorption des ressources mobilisées.
- Indicateurs de progrès:
 - * Pourcentage d'école disposant d'installation d'assainissement
 - * Proportion d'enseignants formés
 - * Proportion d'APE opérationnelles, ayant des réunions régulières, étant parties prenantes dans la résolution des problèmes.

Recommandations

Recommandations des Participants

Les recommandations des participants ont été les suivantes :

1. Réviser les Plans d'Action, en élaborant des programmes-pilotes ayant une optique « rapprochement offre de services/demande des communautés ».
2. Elaborer les stratégies au niveau local, régional, national et sous-régional. Il est nécessaire d'entreprendre des concertations entre les différents départements ministériels. Pour parachever les Plans d'Action, les participants recommandent un appui technique et financier.
3. Mettre en place au niveau national, sous-régional et international des appuis pour la mise en oeuvre des Plans d'Action. L'idée a été émise par les participants de centraliser au CREPA les différentes propositions des Plans d'Action afin d'harmoniser les propositions et pour leur mise en oeuvre.
4. Tirer les leçons des expériences existantes: l'information sur ce qui existe reste dispersée, peu exploitée, et est parfois inexploitable en l'état. Il est souhaitable de mettre en place un centre de documentation pour la centralisation, la production et la diffusion de l'information. Des structures ayant un potentiel dans ce sens, comme par exemple le CREPA existent déjà. Il est recommandé de les renforcer afin qu'elles aménagent leur service de documentation et de diffusion de l'information.
5. Contribuer à mettre sur pied des comités de coordination efficaces aux niveaux national, régional et local. Ces comités seront mis en place après concertation avec d'autres partenaires évoluant dans le même secteur (notamment les équipes éducation et santé). Il est nécessaire de rapprocher les partenaires et d'utiliser les compétences existantes : élaborer la cartographie du qui fait quoi dans le même secteur est nécessaire.
6. Inciter les décideurs pour impliquer l'école et la santé dans les problèmes de développement
7. Etablir des liens avec les structures locales (ONG, services techniques, organismes de formation etc...) qui existent sur place, qui font un travail de rapprochement entre partenaires et qui sont dotés de budgets pour leurs activités. Les participants à la rencontre d'Abidjan doivent agir dans le sens de la réallocation des budgets existants pour que cette approche soit effectivement un point d'intersection entre les différentes institutions et/ou projets. Il s'agit d'ancrer le nouveau programme des Plans d'Action à partir de ce qui est en cours.
8. Les participants préconisent que soit planifiée la collecte des informations auprès des communautés, dans l'optique d'identifier le potentiel des ressources internes. Ils recommandent également de renforcer la mobilisation des ressources locales pour faciliter la complémentarité avec les ressources extérieures de manière à pérenniser les acquis.
9. Il est indispensable d'organiser la concertation avec les bailleurs de fonds qui travaillent dans le domaine concerné de façon à agir de façon concertée dans le secteur, en offrant un financement complémentaire aux ressources localement générées. Enfin, ce sera l'occasion d'attirer l'attention des bailleurs sur les problèmes de santé et d'environnement à l'école, de les sensibiliser sur la durabilité au travers d'actions intégrées.
10. Des programmes de formation doivent être élaborés.

Déclaration conjointe des institutions organisatrices

L'Organisation mondiale de la santé (OMS), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Groupe régional pour l'Afrique de l'Ouest du Programme PNUD-Banque mondiale pour l'eau et l'assainissement (GREAAO) et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) ont organisé une consultation régionale sur le thème : l'eau, la santé et l'environnement en milieu scolaire, qui s'est tenue à Abidjan les 22 et 23 février 1995.

Cette consultation a regroupé les responsables nationaux des ministères chargés de la santé publique et de l'éducation de 8 pays de la sous-région ainsi que des représentants d'une dizaine d'agences de coopération internationales et bilatérales et d'organisations non-gouvernementales.

Cette consultation, faisant suite à un atelier qui s'est tenue à Ouagadougou en avril 1994 sur le même thème, a constitué une occasion unique de réunir décideurs nationaux et institutions de développement et d'examiner de manière concertée les enjeux et les solutions permettant de fournir un meilleur environnement sanitaire aux élèves des écoles d'Afrique de l'Ouest.

Chaque pays a présenté de manière détaillée son plan d'action pour le développement de ce secteur. L'OMS, l'UNICEF, le GREAAO et l'UNESCO tiennent tout d'abord à féliciter les pays participants pour les efforts qu'ils ont accomplis dans un délai aussi court pour réfléchir et proposer des solutions au grave problème d'équipements et d'éducation sanitaires dans les écoles.

Du fait de l'ampleur du problème et de l'importance des investissements à consentir pour améliorer les taux de couverture de manière significative, l'OMS, l'UNICEF le GREAAO et l'UNESCO rappellent l'importance d'associer les communautés, et en particulier les associations de parents d'élèves, dans la planification, le financement, la construction et la gestion des actions visant à améliorer l'accès à l'eau et à l'assainissement et à développer l'éducation sanitaire à l'école.

Les institutions organisatrices soulignent l'importance de développer de manière endogène :

- ◆ une meilleure compréhension des perspectives des ménages et communautés pour faciliter la traduction des besoins en une demande effective;
- ◆ la capacité des planificateurs de comprendre et répondre, tout en les associant, à la demande des utilisateurs;
- ◆ des programmes et des matériaux didactiques pour l'éducation sanitaire adaptés aux coutumes et habitudes du milieu;
- ◆ la formation des formateurs sur l'utilisation de ces programmes et sur l'hygiène du milieu,
- ◆ les équipements d'eau et d'assainissement répondant à la demande réelle de leurs utilisateurs et utilisant des technologies appropriées.

L'OMS, l'UNICEF, le GREAAO et l'UNESCO continueront à soutenir les initiatives des pays qui mettront en oeuvre des stratégies et Plans d'Actions visant au développement effectif et durable de l'eau, de la santé et de l'environnement dans les écoles et s'engagent à poursuivre la coopération et la concertation régionale sur ce domaine fondamental du développement humain.

Fait à Abidjan, le 23 février 1995

Consultation en faveur de l'action
intersectorielle sur l'école, la santé et
l'environnement

Annexes

Liste des Participants

PAYS	NOM-PRENOM	TITRE	ORGANISME	ADRESSE/TEL/FAX
BENIN	AFFOGBOLO Adrien	Directeur de l'Hygiène	Bureau OMS Cotonou	s/c WR OMS Cotonou Tél: 30 19 07
BENIN	PATAMOSSI Hermann Marcellin	Sociologue	Direction de l'Hygiène & Assainissement, Ministère de la Santé Publique	BP. 882 DHA/MA, Cotonou Tel: 31 53 16
BURKINA FASO	BURGERS Lisette	Chargée de Prog. Eau & Ass.	UNICEF	Ouagadougou
BURKINA FASO	OUAYORO Eustache	Consultant		BP. 622, Ouagadougou Tél: 30 72 57 Fax: 30 80 49
BURKINA FASO	TANDIA Cheikh	Directeur Technique	CREPA	BP. 7112 Ouagadougou Tél: 30 38 68/31 03 61
BURKINA FASO	TOE Robert Z.	Sociologue, Spéc. en Génie Sanitaire	Ministère de la Santé-Dir. de la Médecine Préventive	04 BP. 8005 Ouaga 04 Tél: 33 62 52
BURKINA FASO	TOURE Cheikh S.	Directeur	CREPA	BP. 7112 Ouagadougou Tél: 30 38 68/31 03 61
BURKINA FASO	YODA Guy	Ingénieur sanitaire	Bureau OMS	
CAMEROUN	DOUALA BELL Marilyn	Consultant	ONG DOUAL'Art	BP. 650 Douala Tél: 237 - 43 32 59 Fax: 237 - 43 03 94
CONGO	D'ALMEIDA Ayité	Directeur Gestion du Prog. Régional	Bureau Régional de l'OMS (AFRO)	BP. 6 Brazzaville Tél: 83 38 80 Fax: 83 58 60
CONGO	ZAWIDÉ Firdu	Conseiller Régional en Eau & Ass.	Bureau Régional de l'OMS (AFRO)	BP. 6 Brazzaville Tél: 83 38 80 Fax: 83 58 60
COTE D'IVOIRE	ANDRE Marcel	Ingénieur des Travaux Publics, Conseiller en Aménagement Régional	USAID/REDSO/WCA	01 BP. 1712 Abidjan 01 Tél: 41 45 28
COTE D'IVOIRE	COULIBALY Medjomo	Conseiller Régional (Education et Ressources Humaines)	USAID/REDSO/WCA	01 BP. 1712 Abidjan 01 Tél: 41 45 28 Fax: 41 35 44
COTE D'IVOIRE	De ROOY Carel	Chargé de Prog. & de la Planification	UNICEF	04 BP. 443 Abidjan Tél: 21 31 31 Fax: 22 76 07
COTE D'IVOIRE	Dr. AKA BROU Noel	S/Directeur de la Surveillance Epidém. de l'Hygiène	Inst. Nat. d'Hygiène Publique	BP. V. 14 Abidjan Tél: 25 97 44/25 92 54
COTE D'IVOIRE	Dr. BURIOT Diego	Représentant de l'OMS	OMS Abidjan	01 BP. 2494 Abidjan Tél: 22 56 91
COTE D'IVOIRE	Dr. IBO Bainguié	Sociologue	Bureau OMS-Mairie d'Abidjan	BP. V. 24 Abidjan Tél: 21 54 13
COTE D'IVOIRE	Dr. KOUAME Luc	Prof. de Santé publique	Institut Nationale d'Hygiène Publique - Ministère de la Santé	
COTE D'IVOIRE	Dr. YELIBI Sibili	S/Directeur de l'Hyg. & de la Surveillance épidémiologique	Ministère de la Santé	BP. 875 Abidjan Tél: 32 40 83/32 13 75
COTE D'IVOIRE	KONIAN Aimé	Administratif	UNICEF	Abidjan Tél: 21 31 31
COTE D'IVOIRE	KOUE Maurice	Directeur		
COTE D'IVOIRE	LIGAN Evelyne	Secrétaire	GREA/AO	01 BP. 1850 Abidjan 01 Tél: 44 22 27 Fax: 44 16 87
COTE D'IVOIRE	M. SAVINA Annie	Chargée de Projet	Groupe régional de l'Eau & de l'Assainissement - Prog. PNUD- Banque Mondiale	01 BP. 1850 Abidjan 01 Tél: 44 22 27 Fax: 44 16 87
COTE D'IVOIRE	MATHYS Alain	Directeur Régional	Groupe régional de l'Eau & de l'Assainissement - Prog. PNUD- Banque Mondiale	01 BP. 1850 Abidjan 01 Tél: 44 22 27 Fax: 44 16 87
COTE D'IVOIRE	OUMAR Aw	Environnementaliste	BAD	BP. 1387 Abidjan Tél: 20 54 17
COTE D'IVOIRE	RADJI Rachidi	Economiste	Banque Mondiale	01 BP. 1850, Abidjan 01 Tél: 44 22 27

COTE D'IVOIRE	SEMADENI Andrea	Attaché d'Ambassade	Ambassade de Suisse	Abidjan
COTE D'IVOIRE	SIBY Anne Marie	Assist. Administrative	GREA/AO	01 BP. 1850 Abidjan 01 Tél: 44 22 27 Fax: 44 16 87
COTE D'IVOIRE	TIE Yro Yacinthe	Coordinateur	CREPA-CI	BP. V 83 Abidjan Tél: 25 17 58
COTE D'IVOIRE	VAHA Eloi	S/Directeur de la vie scolaire	Ministère de l'Education Nationale	BP. V 35 Abidjan Tél: 21 81 92
COTE D'IVOIRE	VON GRAFFENRIED Peter	Ambassadeur	Ambassade de Suisse	Abidjan
COTE D'IVOIRE	WILLIAMS Conforte	Secrétaire	UNICEF	Abidjan Tél: 21 31 31
GUINEE	Dr. CAMARA Balla	Directeur de la Santé Scolaire & Univers.	Ministère de la Santé	BP. 781 Conakry Tél: 44 19 30
GUINEE	Dr. CISSE Mamadou	Chargé de Programme GUI/PH/001	Bureau OMS	BP. 817 Conakry Tél: 41 20 16
MALI	DOUMBIA Tenimba	Responsable de l'Unité formation du projet EVF/Emp- DNEEMEN.	Ministère de l'Education	Tél: 23 18 46
MALI	MAIGA F. Sokona	Ingénieur Sanitaire	Bureau OMS	Tél: 22 34 14 Fax: 22 23 35
MALI	TOURE Ousmane	Chef de la Division Hygiène & Assainissement	Direction nationale de la Santé	BP. 233, Bamako Tél: 22 29 21
NIGER	AYIH Gabriel	Directeur du PAM pour le Niger	PAM	BP. 10113 Niamey Tél: 72 23 20
NIGER	CABRAL Mario	Consultant	UNESCO	01 BP. 1747 Tél: 21 13 41 Fax: 21 13 67/22 74 04
NIGER	KANE M. Salissou	Ingénieur Sanitaire	Bureau OMS	BP. 10739 Niamey Tél: 227 - 75 20 39 Fax: 227 - 75 20 41
NIGER	SOULE Issiya	Chef, Bureau de contrôle de la qualité de l'Eau	Ministère de la Santé Publique	BP. 623 Niamey Tél: 72 37 83
SENEGAL	Dr. SEMBENE Malick	Chef de la Div. du Contrôle Médical Scolaire	Ministère de l'Education Nationale	BP. 5252, Dakar Fann Tél: 22 30 17/22 08 59 Fax: 22 80 35
SENEGAL	KARE Massiré	Technicien Supérieur, Génie Sanitaire, Chef du Sce d'Hygiène	Ministère de la Santé et de l'Action	Tél: 81 12 21
SENEGAL	NGAKOUTOU Timothée	Conseiller Régional pour les Sciences Sociales & Humaines en Afrique	UNESCO Dakar	UNESCO/BREDA, 12 Av. Roume Dakar Tél: 23 50 82 Fax: 23 83 93
SUISSE	CLARKE Lucy	Division de Soutien Opérationnel pour la Santé du Milieu	OMS Genève	1211 Genève Tél: 41-22-791 3722 Fax: 41-22 791 4159
SUISSE	Dr. SIMPSON- HERBERT Mayling	Division de Soutien Opérationnel pour la Santé du Milieu	OMS Genève	1211 Genève Tél: 41-22-791 3531 Fax: 41-22 791 4159
TOGO	BOGINO PATRICK	Responsable du Programme Togo	Aide & Action, NGO	BP. 236 Kara Tél: 60 60 34/60 00 44 Fax: 60 60 03
TOGO	KIDWAI Nasim	Chef de Projet	EAST, s/c ORSTOM	BP. 236 Kara
TOGO	MARFA A.	Ingénieur Sanitaire	Division Salubrité Publique et Génie Sanitaire, Ministère de la Santé	BP. 336 Lomé Tél: 21 09 07
TOGO	SIMBOOU Babozou	Coordinateur Nat. des activités d'Education pour la Santé à l'Ecole	Min. de l'Education Nat. Direction Enseignement 1er Degré	BP. 339 Lomé Tél: 21 30 67

ANNEXE B

Programme de l'Atelier

Objectif Global

Identifier les mécanismes qui peuvent aider à la convergence entre les différents acteurs ainsi que les indicateurs de succès et de suivi pour une approche durable de la santé et de l'environnement en milieu scolaire.

Mercredi 22 février 1995

08h00 - 09h00 Présentation des participants
09h00 - 10h15 Cérémonie d'ouverture
10h15 - 10h30 *PAUSE*
10h30 - 10h50 Expression des attentes et détermination des objectifs
10h50 - 11h30 Bref rappel des recommandations et des conclusions de Ouagadougou
11h30 - 11h50 Présentation de la bibliographie commentée du GREA/AO et quelques expériences
11h50 - 12h30 Présentation des Plans d'Actions Nationaux

DEJEUNER

14h30 - 16h15 Analyse des Plans d'Actions
Travaux en carrefour : le but de l'exercice est d'examiner les différents plans d'action à partir d'une grille d'analyse. Quatre sous-groupes (chacun de deux pays) analyseront les plans d'action.
16h15 - 16h30 *PAUSE*
16h30 - 18h30 Restitution et discussion en plénière
Chaque groupe aura 20 minutes pour faire une présentation croisée
18h30 - 18h45 Mise au point du programme de la deuxième journée
18h45 *COCKTAIL*

Judi 23 février 1995

08h00 - 08h30 Rappel des travaux de la veille
08h30 - 9h00 Poursuite des travaux en sous groupes sur l'analyse des plans d'action nationaux.
Le but de l'exercice est d'analyser les plans d'action en fonction de la grille définie la veille et de travailler de manière détaillée sur un volet.
9h - 10h30 Restitution des travaux des sous groupes
La plénière devra permettre de renforcer le volet identifié par chaque groupe
10h30 - 10h45 *PAUSE*
10h45 - 11h45 Réflexions sur les indicateurs de succès et de suivi
Réflexions sur les mécanismes de soutien
Travaux en carrefour : deux groupes seront constitués et chacun des groupes réfléchira sur un thème.
11h45 - 13h Restitution en plénière
DEJEUNER
15h00 - 16h15 Discussion sur des propositions de recommandations et sur la suite possible
16h15 - 16h30 *PAUSE*
16h30 - 17h30 Lecture des recommandations
Discours de clôture

ANALYSE DES HUIT PLANS D'ACTION SELON LA GRILLE DE LECTURE

L'analyse des plans d'actions a été réalisée en sous-groupes par les participants selon une grille proposée en salle. Nous restituons ici les points de vue des participants. Certains groupes de travail n'ont pas terminé l'analyse de Plans d'Action.

Analyse du Plan d'Action du Togo

Introduction

Le document proposé par le Togo se présente sous forme de programme comprenant trois projets plutôt qu'un plan d'action :

- un projet de formation
- un projet d'éducation sanitaire
- un projet de construction de latrines et de réalisation de points d'eau.

Revoir la présentation du programme sous la forme de Plan d'Action et de définir les objectifs (intégrant ainsi les trois projets).

Faisabilité

- temps : objectifs trop optimistes, irréalisables en 2 ans (p7 et 8).
- espace : l'étendue du projet est trop vaste (ensemble du pays pour les projets 1 et 2).
- coût : très élevé (1 milliard 485 millions de FCFA).

Limitier le Plan d'Action dans l'espace et prévoir une phase d'expérimentation.

Durabilité

- mécanismes de financement: les sources de financement sont identifiées: Etat, Agences de financement extérieur, communautés (organisation de mutuelles), ONG, cependant aucun mécanisme de financement n'est proposé.
- mécanismes de formation: cibles bien identifiées: encadreurs, enseignants, élèves, membres de la communauté (parents d'élèves, vendeurs de denrées alimentaires).
- contenu du programme d'éducation pour la santé (EPS) actualisé et adapté
- production de modules prévue
- mécanismes de partenariat: concertation entre les comités de santé scolaire (enseignants et parents d'élèves) et le comité villageois de développement pour une meilleure prise en charge au niveau de l'école.

Créer d'autres mécanismes de partenariat, tel que celui qui devrait exister entre le comité de coordination et les bailleurs de fonds.

Préciser la responsabilité des différents acteurs

Améliorer la concertation à la base pour l'identification des besoins et leur transformation en demande.

Réduire les coûts de réalisation des infrastructures en faisant appel aux technologies appropriées et aux matériaux locaux.

Développer des compétences locales pour la réalisation des ouvrages.

ANNEXE C

(page 2 de 7)

Analyse du plan d'action du Burkina Faso

Introduction

Les activités programmées seront testées dans un district et évaluées avant la phase d'extension.

Faisabilité

- temps : réaliste, mais il manque le calendrier d'exécution des activités prévues.
- espace : localisation dans un district sur environ 50 écoles primaires
- coût : globalement raisonnable.

Repréciser les volets manquants (suivi-évaluation)

Durabilité

- mécanismes de financement: acteurs identifiés, mais un mécanisme de financement doit être proposé.
- mécanismes de partenariat : il est prévu la mise en place d'un comité multisectoriel et des rencontres entre acteurs.
- responsabilité des différents acteurs: elles seront définies par les acteurs eux-mêmes au cours des différentes rencontres.
- mécanismes de formation : ils sont insuffisamment détaillés
- technologie : il est prévu à ce niveau un programme de recherche-action.

Expliciter les mécanismes de formation

Analyse du plan du Niger

Durabilité

- mécanismes de financement: organisation de cotisations mensuelles par élève et organisation d'activités extra-scolaire de maraîchage et de régénération des forêts.
- mécanismes de formation: élaboration d'un guide d'enseignement à l'hygiène qui sera amendé lors d'un atelier.
- mécanismes de partenariat: responsabilité des différents acteurs mentionnée (p10).
- participation communautaire: sensibilisation programmée (p8).
- Technologie et équipements: type d'ouvrages non spécifiés, cependant acquisition de certains ouvrages suivants les localités.

Prevoir un cadre de concertation

Proposer une méthode pour identifier les besoins des communautés et aider ces dernières à formuler leur demande.

Analyse du Plan d'Action du Sénégal**Faisabilité**

- temps : possible
- espace : possible
- coût : élevé

Améliorer la recherche de nouveaux mécanismes de financement**Durabilité**

- mécanismes de financement: participation des municipalités, des communautés rurales et des comités de gestion des points d'eau. Il est prévu une participation sous forme d'investissement humain, une participation des APE, et la mise de pharmacies scolaires (A.P.P).
- mécanismes de formation : formation de formateurs (formation de 10 000 enseignants) et révision des cursus, élaboration de modules d'enseignement, formation sur environ 50 écoles coraniques.
- mécanismes de partenariat: concertation prévue dans le cadre d'un Comité national de pilotage (M.E.N, M.S.A.S, Ministère de l'Hydraulique, Ministère de l'Environnement, Ministère de la Ville). La responsabilité des différents acteurs est mentionnée (pp. 12, 13, 14 et 15).
- participation communautaire: besoins identifiés en assainissement (69% exprimés) au niveau des écoles, en eau (70% des besoins non couverts), en EPS (non spécifié).
- technologie: utilisation de matériaux locaux proposée pour la construction des équipements.

Travailler sur une méthode pour traduire les besoins en demandes

Analyse du Plan d'Action du Bénin

Faisabilité

- espace : réaliste (2 départements, 3 écoles par départements).
- temps: réaliste
- coût: réaliste (128 millions de FCFA)

Durabilité

- mécanismes de financement: don 85%, participation communautaire 5%, Etat 10%
- mécanismes de formation: cibles bien définies (enseignants, élèves, parents d'élèves, artisans et maçons), stratégie de formation en cascade (inspecteurs formés par des ONG ou autres structures, les inspecteurs deviennent des formateurs pour des enseignants, formation de membres de comités par les ONG et autres.
- mécanismes de partenariat: il est prévu une concertation inter-agence, le rôle des partenaires est défini, il y a accord sur la participation de tous les partenaires et sur le fait que rien n'est gratuit, il y a consensus sur un leader de la concertation, et sur la responsabilisation d'une personne par dossier et par Ministère. Il y a également une responsabilisation des acteurs: le rôle du secteur public est d'analyser la situation, d'organiser la formation et la programmation des actions, les rôles des organismes privés sont l'assistance en formation et en information, l'intermédiation entre la communauté et les autres partenaires pour les ONG, l'exécution pour les artisans, les rôles des communautés sont la gestion es infrastructures réalisées, les associations communautaires ont aussi un rôle d'intermédiation entre les communautés et les autres partenaires.
- identification des besoins et de la demande.
- Choix des technologies: se fait par la communauté en prenant en compte l'existant

Accroître la mobilisation des ressources locales.

Mettre en place un comité de gestion regroupant les parents d'élèves et les enseignants

Décentraliser les activités.

Exécuter des projets basés sur la demande.

Revoir la stratégie de formation au niveau du groupe cible (inspecteurs), sur le plan du niveau de formation.

Renforcer la participation des associations communautaires qui peut être physique, matérielle et/ou financière. Il faut susciter la demande et aider la communauté à exprimer les besoins par la sensibilisation.

Faire participer les services techniques spécialisés au choix des technologies.

Analyse du Plan d'Action du Mali**Durabilité**

- mécanismes de financement : mobilisation importante des ressources locales (matériaux locaux, apport physique, apport financier, réhabilitation des ouvrages).
- mécanismes de formation: cibles définies (formateurs, enseignants, élèves, communautés (privées, associations élus locaux, leaders d'opinion). Stratégie définie: une équipe centrale au niveau national et des consultants. Proposition de formation décentralisées en concertation avec la communauté pour l'élaboration des modules.
- mécanisme de partenariat: une équipe technique centrale prévue, un cadre de concertation au niveau national et local, le rôle des différents acteurs est clairement défini.
- Technologie et équipement: les technologies à faible coût sont mentionnées

Préciser la part des acteurs entre Etat, communautés, ONG privées.

Rechercher un consensus pour un leader.

Pousser la recherche sur le choix de la technologie.

Travail non terminé par le groupe de travail

ANNEXE C

(page 6 de 7)

Analyse du Plan d'action de Guinée

Faisabilité

- temps: Pan d'Action réaliste dans le temps
- espace : 30 écoles dans 5 zones.
- coût : fonds de l'Etat non valorisé et difficiles à obtenir.

Durabilité

- Financement: source extérieure quantifiée, contribution nationale non quantifiée.
- Partenariat: concertation avec la mise en place d'un comité national de coordination
- Responsabilité des différents secteurs : principe des comités nationaux est acquis mais reste à définir.
- Participation des communautés à la gestion des infrastructures et à la mobilisation des ressources locales
- Formation : formation de base et formation continue pour les encadreurs (santé et enseignants), séances d'IEC pour les parents d'élèves et développement de matériel didactique.
- Technologie et équipement: technologie appropriée soumises au choix des communautés et réhabilitation des ouvrages existants, la formation des artisans n'est pas prévue.

Prévoir la formation d'artisans

Analyse du Plan d'action de Côte d'Ivoire

Faisabilité

- temps: Plan d'Action réaliste
- espace : 20 écoles dont 12 à Abidjan et 8 régionales (non précisées).
- coût : Participation locale assurée.

Durabilité

- Financement : Etat : 20%, Communauté : 30%, Bailleurs : 50%
- Partenariat: coordination par un comité national de coordination et un comité de gestion régionale et locale, la responsabilité des différents acteurs est identifiée et définie à différents niveaux.
- Participation des communautés : gestion des infrastructures et mobilisation des ressources locales
- Formation: formation de base et formation continue pour les encadreurs (santé et enseignants et aussi conseillers de l'extra-scolaire), séances d'IEC pour les parents d'élèves et développement de matériel didactique.
- Technologie et équipement: envisagée ainsi que la réhabilitation des ouvrages existant.

Prévoir la formation des artisans

ANNEXE D

LISTE NON EXHAUSTIVE DES DIFFERENTES CATEGORIES D'ACTEURS

Une liste des différents acteurs intervenants dans les interventions/actions concernant l'hygiène et la santé en milieu scolaire ont été listés. Il s'agit:

- **acteurs à la base**
 - * les élèves (avec un focus particulier pour les filles)
 - * les enfants descolarisés;
 - * les parents d'élèves et leurs associations
 - * les ressortissants des villages implantés en ville
 - * les organisations communautaires (ASC et autres associations)
 - * les leaders des organisations communautaires

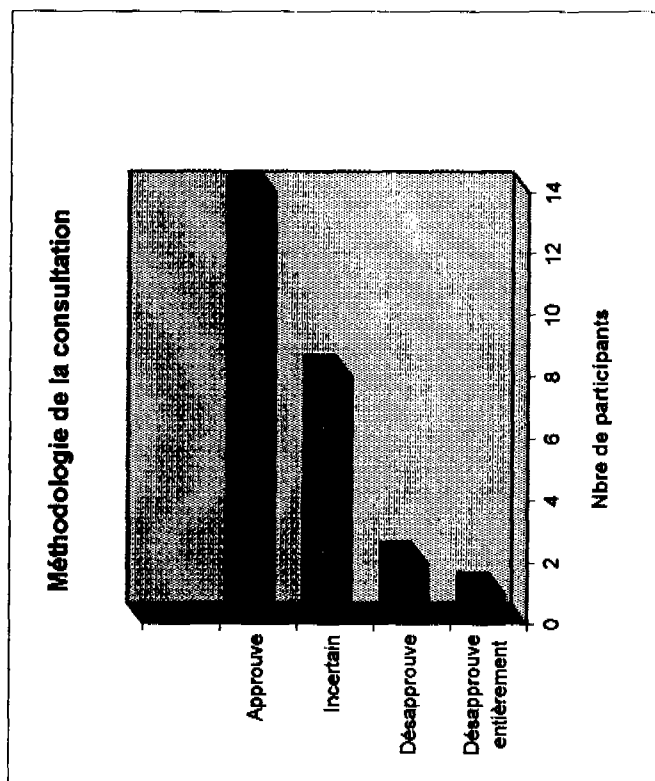
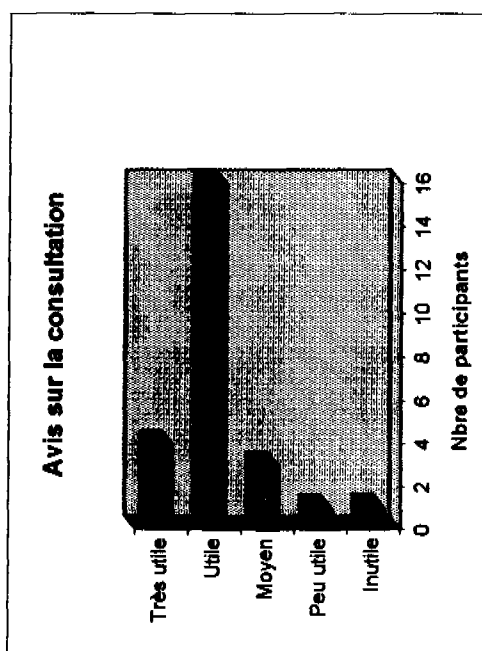
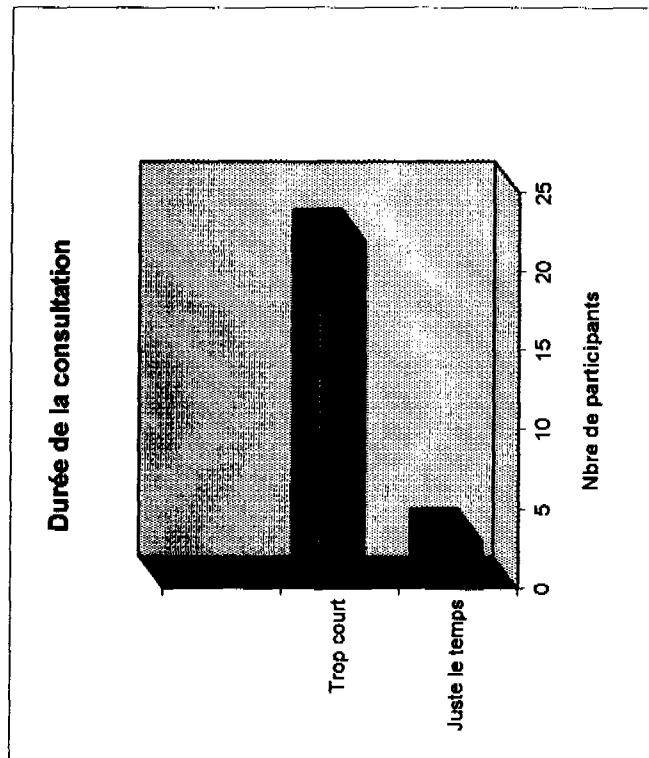
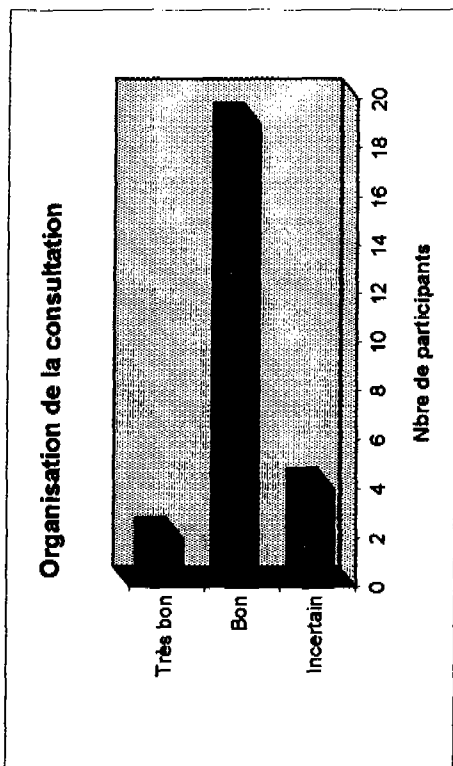
- **acteurs à un niveau intermédiaire**
 - * le corps enseignant (directeurs d'école, conseillers pédagogiques, conseillers de la vie scolaire, inspecteurs, instituteurs).
 - * les ONG locales, nationales ou internationales.
 - * les Projets d'intervention locale.
 - * les agents de développement sanitaires et d'hygiène

- **acteurs du secteur privé**
 - * les artisans
 - * les bureaux d'études

- **les services administratifs**
 - * les collectivités locales (niveau local de décision)
 - * les Ministères et leurs représentations locales (niveau national de décision) (Santé, Education, Hydraulique, Environnement... selon les pays).

- **les organismes multilatéraux et bilatéraux**
 - * de financement
 - * d'appui technique
 - * de documentation

EVALUATION DU SEMINAIRE PAR LES PARTICIPANTS



ANNEXE E

(page 2 de 4)

Commentaires



- ⊗ La consultation était très bien organisée et magistralement animée, provoquant la participation de tous.
- ⊗ La méthodologie m'a semblé nouvelle et interactive.



- ⊗ Le déroulement de la consultation n'a pas permis de bien apprécier les différents Plans d'Actions: le temps pour les travaux de groupe devra être plus long, 2 jours sont trop courts pour faire un travail correct.
- ⊗ Il a été demandé aux participants de faire des Plans d'Action sans avoir discuté d'une stratégie. La conclusion est que ces plans d'action doivent être refaits.
- ⊗ Les différents Plans d'Action auraient dus être analysés par un bureau d'étude, et les résultats préliminaires présentés aux différents pays. La présente consultation serait pour finaliser et donner des orientations sur les financements possibles.
- ⊗ Il aurait fallu plus de représentants de l'éducation nationale.
- ⊗ Eviter de tenir ce genre d'atelier dans les centres urbains. Mettre les participants dans des situations réelles (écoles, village) aurait été plus instructif.

Propositions pour l'action



- ◆* Définir des indicateurs clairs.
- ◆* Préparer une autre rencontre afin de faire le suivi de l'impact du présent séminaire (Plans d'Action reformulés ?... mise en oeuvre est-elle possible ? etc...)
- ◆* Préparer les conclusions et recommandations dans les meilleurs délais.
- ◆* Faire des termes de référence de façon à guider les participants dans leur réflexion et obtenir des approches homogènes.
- ◆* Préciser dans les Plans d'Action les notions de besoins, de demande et d'offre.
- ◆* Assurer la valorisation des expériences et connaissances existantes.
- ◆* Transmettre tous les Plans d'Action aux bailleurs de fonds

Qu'avez vous appris au cours de la consultation qui puisse être appliqué dans votre travail ?



- ✂ Mécanismes de financement.
- ✂ Processus d'élaboration de Plans d'Action prenant en compte les préoccupations de tous les acteurs.
- ✂ La pédagogie d'animation d'un groupe hétérogène.
- ✂ Le plan d'action de mon pays se trouve dans la bonne orientation et mérite d'être exécuté.
- ✂ La signification des termes besoin et demande.
- ✂ Une nouvelle démarche qui consiste à faire en sorte que la base soit pleinement associée si l'on veut obtenir des résultats durables.
- ✂ Le mécanisme de partenariat clairement constitué est un gage sûr de succès.
- ✂ Nouvelles approches d'évaluation d'un plan d'action.
- ✂ L'approche méthodologique des séances.
- ✂ Les différents plans nous permettront de revoir notre plan.
- ✂ Améliorer les indicateurs actuellement utilisés.

Qu'est ce qui pourrait vous empêcher de pratiquer ce que vous avez appris ?



- ✂ Rien ne pourra m'empêcher.
- ✂ L'instabilité sociale au niveau du pays.
- ✂ Le niveau de pauvreté de la population.
- ✂ Des contraintes liées à l'absence de politique nationale claire en la matière.
- ✂ La non mise en application du plan.
- ✂ Le manque de ressources financières.
- ✂ La mauvaise volonté des partenaires à tous les niveaux.
- ✂ Le non suivi des bailleurs de fonds.
- ✂ Une attitude trop classique/peu réceptive des collègues des ministères.

ANNEXE E

(page 4 de 4)

Que pensez-vous faire personnellement comme suivi, après cette consultation concernant les plans d'action qui ont été discutés ?



- ◆ Concertation de tous les partenaires impliqués pour faire le compte rendu de l'Atelier d'Abidjan.
- ◆ Initier une note technique à l'attention des autorités pour la mise en place du comité multisectoriel afin de finaliser le Plan d'Action.
- ◆ Contact avec les partenaires extérieurs (bailleurs) pour mieux prendre en compte leur conseil et suggestions.
- ◆ Participer à la reformulation et à l'organisation de la mise en oeuvre du plan d'action afin de mettre en pratique les nouvelles connaissances acquises.
- ◆ Assister le gouvernement pour qu'il organise une concertation.
- ◆ Transmettre les commentaires au Siège de l'Organisation.
- ◆ Tout faire pour mettre en oeuvre le Plan d'Action.
- ◆ Recherche de financement auprès des bailleurs.
- ◆ Réviser le Plan d'Action et opérer des points d'ancrage avec les programmes et projets existants, motiver les réunions entre partenaires.
- ◆ Proposer en collaboration avec tous les acteurs, un nouveau plan d'action, localisé dans une zone pilote.
- ◆ Programmer une autre rencontre bien préparée.
- ◆ Les différents partenaires doivent être impliqués dans le processus de suivi.
- ◆ Assurer que les ONGs sont bien impliquées.